

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 7

2 janvier 2013

SOMMAIRE

3 AS Fiduciaire S.à r.l.	335	Kinnevik Holding S.A.	293
AAF Holding	290	Kone Luxembourg	293
Areca SICAV SIF	290	Lamalux S.A.	291
Art & Build s.à r.l.	290	LBO Investments S.A.	291
A.S. Adventure Luxembourg S.A.	336	Lefevre Lux	291
Assekurisk AG	290	L'Entreprise Immobilière Sàrl	293
Cum Grano Salis S.à r.l.	336	Martin Pecheur Finance S.à r.l.	306
DMT Luxembourg S.à r.l.	298	M.B.C. Luxembourg	294
Dunands Luxembourg	298	Monocrystal Technologies S.à r.l.	293
Duprey et Cie S.à r.l.	297	Otis Hotels S.à r.l.	299
EBG Service S.à r.l.	298	Ouriense S.à r.l.	291
Editions François Mersch S.à r.l.	297	Rothschild S.A.	293
Embassair Finance	296	Rugo S.A.	294
Embassair Holding	296	Sauvin S.à r.l.	295
EMC Luxembourg Company S.à r.l.	297	Schaus Participations S.A.	295
European Intellectual Property S.A.	297	Schenkenberg S.A.	295
Futuran S.A.	332	Schreinerei BSW Bormann S.à r.l.	295
GigaMedia Europe Limited	298	Service Vert	296
Gravity Motorsports S.à r.l.	311	Shurgard Holding Luxembourg	294
HayFin Onyx LuxCo 3 S.à r.l.	322	Shurgard Self Storage Luxembourg	294
Huhtalux Supra S.à r.l.	290	Sirius Capital S.à r.l.	297
Immostreet Investment	292	Skipper Topco S.à r.l.	294
Interinvest S.A.	291	Stratego International	295
International Upsilon S.A.	292	Suxeskey S.A.	296
Jumi S.A.	292	Transaction Breitlecker S. à r.l.	296
Katiar Holding SPF	292	Xelex	296
K-Engineering	292		

Art & Build s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151468/10.

(120200613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Assekurisk AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151426/10.

(120200603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

AAF Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 141.983.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151429/9.

(120200590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151424/12.

(120200558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.698.627,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Huhtamäki Holding Oy, est sis à Miestentie 9, 02150 ESPOO, en Finlande.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcel Stephany / Luc Sunnen
Les mandataires

Référence de publication: 2012151731/13.

(120200259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

LBO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Contern, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151817/10.

(120200480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Lamalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.521.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012151816/11.

(120200485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Lefevre Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 99.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012151823/12.

(120200606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Ouriense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.918.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151903/10.

(120200551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Interinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 29.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Interinvest S.A.

Signature

Référence de publication: 2012151772/11.

(120200604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Katiar Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.134.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151791/9.

(120200587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

K-Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 129.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151786/10.

(120200317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

International Upsilon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151774/10.

(120200484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Immostreet Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 155.615.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151762/9.

(120200591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Jumi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.774.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

JUMI S.A.

Référence de publication: 2012151785/16.

(120200316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.987.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012151801/10.

(120200561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

L'Entreprise Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151805/10.

(120200593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012151802/11.

(120200514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Monocrystal Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.264.905,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012151852/13.

(120200302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.618.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151971/10.

(120200417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

M.B.C. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.930.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151843/9.

(120200585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Rugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151973/9.

(120200499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Shurgard Self Storage Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151978/10.

(120200432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Shurgard Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151977/10.

(120200483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Skipper Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.279.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 16 juillet 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 16 juillet 2012.

En conséquence l'adresse professionnelle de Mr Szymon DEC devient également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skipper Topco Sàrl

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012151982/16.

(120200312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Schaus Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5958 Itzig, 11A, rue Espen.

R.C.S. Luxembourg B 153.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151999/10.

(120200576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Schenkenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012152000/11.

(120200464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Schreinerei BSW Bormann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 144.359.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012152002/11.

(120200286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Sauvin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 140.849.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2012

L'assemblée constate la modification de l'adresse de Monsieur Sylvain Pelletier, demeurant à CH-1206 Genève, Route du Bout du Monde 9 c.

Président

Référence de publication: 2012151998/11.

(120200460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Stratego International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2012152036/11.

(120200545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Xelex, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 106.916.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152079/9.

(120200589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Transaction Breitlecker S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 8, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.424.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152059/9.

(120200498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 43.522.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152037/9.

(120200437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Service Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.

R.C.S. Luxembourg B 53.249.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152013/9.

(120200515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Embassair Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158825/9.

(120209807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Embassair Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158824/9.

(120209808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Sirius Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 148.065.

Pursuant to a share purchase agreement dated 31st December 2010, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from AERIUM HOLDINGS SA to ENSOF FINANCEMENT Ltd, a limited liability company under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1599269.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 décembre 2010, cinq cent (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par AERIUM HOLDINGS SA, à ENSOF FINANCEMENT Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, domiciliée à Nerine Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1599269.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151981/18.

(120200543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

EMC Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158826/9.

(120210198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Editions François Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.247.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158820/9.

(120210164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

European Intellectual Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158815/9.

(120209805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Duprey et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4581 Differdange, 3, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 78.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158807/9.

(120209897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Dunands Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.207.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société anonyme Dunand Luxembourg S.A., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 20 janvier 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 20 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158806/18.

(120210325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 133.793.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158801/9.

(120210246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

EBG Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 49.970.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158818/9.

(120210296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

GigaMedia Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.831.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique prises le 26 novembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur John R. STRINGER en sa qualité de Gérant de type A est acceptée, avec effet au 22 novembre 2012.

2. Monsieur Kuo-Lun HUANG (connu sous le nom de Monsieur Collin HWANG), né le 25 juillet 1974 à Taipei (Taiwan), demeurant professionnellement au 8F, No.22, Lane 407, Sec. 2, Tiding Blvd., Tapei 114, Taiwan R.O.C., est nommé Gérant de type A en remplacement de Monsieur John R. STRINGER, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158881/18.

(120210209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Otis Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.991.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the sixteenth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Otis Hotels Limited, a company duly incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 100 Brompton Road, London, UK SW3 1ER, here represented by Mr. Mario COHN, employee, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to him, and

2.- Yalda Investment Co., Ltd., a company duly incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at Vasilissis Olgas 14, Strovolos, 2001, Nicosia, Cyprus, here represented by Mr. Mario COHN, employee, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to him,

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Otis Hotels S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing parties, represented as stated here above, declare to subscribe the twelve thousand five hundred (12,500) shares as follows:

Shareholder	Number of shares
1.- Otis Hotels Limited, prenamed	6,250
2.- Yalda Investment Co., Ltd, prenamed	6,250
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

All the shares have been fully paid up cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the shareholders

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of shareholders representing the whole corporate capital, took in an extraordinary general meeting, by unanimous vote, the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mrs Marta VENTURA, private employee, born on December 16th, 1981, in Lisbon (Portugal) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager A for an undetermined period; and

b) Mr Mario COHN, private employee, born on January 16th, 1982 in Erlangen (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager B for an undetermined period.

c) Mr Wim RITS, private employee, born on June 14th, 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager B for an undetermined period.

2) The registered address of the company shall be fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Otis Hotels Limited, une société de droit britannique dont le siège est établi à 100 Brompton Road, London, SW3 1ER, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Mario COHN, employé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, et

2.- Yalda Investment Co., Ltd., une société de droit chypriote dont le siège est établi à Vasilissis Olgas 14, Strovolos, 2001, Nicosia, Cyprus, Chypre, ici représentée par Monsieur Mario COHN, employé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être déposée avec eux.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Otis Hotels S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Evénements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales comme suit:

Associé	Nombre de parts
1.- Otis Hotels Limited, préqualifié	6.250
2.- Yalda Investment Co., Ltd, préqualifié	6.250
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociétés ont été libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Résolutions des associés

Les comparantes, représentées comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associées représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Marta VENTURA, employée privée, né le 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^e étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée;

b) Monsieur Mario COHN, employée privée, né le 16 janvier 1982 à Erlangen (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^e étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée, et

c) Monsieur Wim RITS, employé privé, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^e étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Mario COHN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2012. Relation GRE/2012/4379. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155332/409.

(120204797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Martin Pecheur Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.019.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of November.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary with residence in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sheldon Holdings Limited, a company incorporated under the Laws of England and Wales, having its seat at 3, Sheldon Square, Paddington, London W2 6PX, registered with Companies House under the number 02792411, here represented by Mr Eric ISAAC, manager, residing professionally in Luxembourg at 99 Grand'rue, L-1661 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19th, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to single member company.

Art. 2. The object of the Company is acquisition, detention, the hiring and the development of all movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and everywhere else abroad.

The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Martin Pecheur Finance S.a r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 12,500 shares of 1 Euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Toward third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Eric Isaac, born in Johannesburg, on 1 February 1942, with professional address at 99 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg
- David Charles Morris, born in Worcester, UK, on 8 September 1967, with professional address at 3, Sheldon Square, Paddington, London W2 6PX
- Beatriz Dos Santos, born in Nancy, on 19 June 1978, with professional address at 99 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

2) The address of the Company is fixed in 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg,

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Sheldon Holdings Limited, une société de droit anglais et gallois, avec siège social au 3, Sheldon Square, Paddinginton, London W2 6PX, enregistrée sur le registre Companies House sous le numéro 02792411

ici représentée par Monsieur Eric ISAAC, gérant, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 99 Grand'rue, en vertu d'une procuration datée du 19 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Martin Pêcheur Finance S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Eric Isaac, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 1^{er} février 1942, avec adresse professionnelle au 99 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

- David Charles Morris, né à Worcester, Royaume Uni, le 8 September 1967, avec adresse professionnelle au 3, Sheldon Square, Paddington, London W2 6PX

- Béatriz Dos Santos, née à Nancy, France, le 19 June 1978, avec adresse professionnelle address au 99 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 99, Grand-Rue à L-1661 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: E. ISAAC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54964. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155959/259.

(120205583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Gravity Motorsports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.986.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of November.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Gravity Racing International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B125504, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 November 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Gravity Motorsports (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations in any form whatsoever, in any Company, as well as the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may use its funds to create, manage, develop, enhance and liquidate a portfolio composed of securities and patents of any kind, participate in the creation, development and control of any company, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or put option or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and to enhance its portfolio.

2.2. The Company may borrow in any form.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

As part of its corporate activity, the Company may guarantee, borrow with or without guarantee or grant security to other physical persons or companies within the limits established by law.

2.3. The Company may also perform all real and personal operations relating to sport team management in the field of motor sport, of its participations in national and international championships as well as to the management of image rights and of any other kind of related intellectual property rights. The Company may in particular manage all aspects of the career of amateur and/or professional pilots including the related intellectual property rights.

2.4. The Company may further rent locations for transport vehicles, in particular for vintage or sport cars as well as any other related services.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate operations which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") and two hundred fifty (250) class B shares (the "Class B Shares"), each of them having a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share". A holder of Class A Shares is hereinafter referred to as a "Class A Shareholder". A holder of Class B Shares is hereinafter referred to as a "Class B Shareholder". The Class A Shareholders and the Class B Shareholders are together referred to as the "Shareholders".

5.2 Each Share entitles its holder to the same rights, subject to specific statutory provisions.

5.3 Each Share entitles its holder to identical voting rights with regard to ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may redeem its own shares.

5.6 The Shares of the Company are in registered form.

5.7 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

Art. 6. Register of Shares - Transfer of Shares.

6.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

6.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

6.3 The Shares are freely transferable among Shareholders subject to the terms of any transfer restrictions reflected in a separate agreement which might have been entered into between the Shareholders.

6.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

6.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to the new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

6.7 The Shareholder wishing to sell (the "Seller") part or all of the Shares he holds in the share capital of the Company shall first offer these Shares to the other Shareholders by way of registered letter (the "Right of First Offer"). The offer shall precisely indicate:

- the identity of the proposed purchaser;
- the number of Shares which the proposed purchaser wishes to purchase;
- the price offered by the proposed purchaser for the Shares (or, in the case the price is not paid by cash, the cash value of the related consideration in kind);
- the conditions under which the Seller shall proceed to the payment for the Shares.

The Shareholders shall make a stand with regard to this offer within 15 (fifteen) days following the reception. In case the Shareholders refuse to agree the proposed purchaser, the Shareholders may purchase such Shares. If this is not possible, the Shareholders shall designate at least one third party to which the Seller shall assign its Shares.

6.8 Subject to the terms of article 6.7, the Shareholders of the Company will be entitled to tag-along rights so that if a Shareholder sells all of its Shares in the Company to a third party, the other Shareholders shall be entitled to sell all of their Shares in the Company to the third party on the same terms.

In addition to the Right of First Offer as set out in section 6.7, in the event that a Shareholder, or any successor or assignee of the latter, intends to transfer his Shares to a third party (the "Proposed Purchaser"), the selling shareholder may not transfer its Shares unless the Proposed Purchaser of such Shares shall have offered in writing (the "Tag Along Notice") to purchase all Shares held by the other Shareholders (the "Tag-Along Parties") at the price and on the conditions offered to the selling shareholder.

The Tag Along Parties may only accept such offer of the Proposed Purchaser in full, except if previously agreed in written by the selling shareholder.

The Tag-Along Parties shall inform the Proposed Purchaser and the selling shareholder within fifteen (15) days in writing of the receipt of the Tag Along Notice of its decision to transfer. Upon the expiry of such period, the Tag Along Right expires and the selling shareholder may sell the Shares offered to the third party within a period of ninety (90) days for a price not lower than ninety-five percent (95%) of the price determined in the Tag Along Notice.

C. Decisions of the shareholders

Art. 7. Collective decisions of the Shareholders.

7.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

7.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

7.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

7.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending

on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 8. General meetings of Shareholders.

8.1 Unless otherwise decided by all the Shareholders, written convening notice of any general meeting of Shareholders must be given to the Shareholders at least eight (8) days prior to the general meeting.

8.2 Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

8.3 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing any person as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Such appointment may be delivered to the Company at its registered office or its principal place of business for the time being and addressed to the board of managers at any time prior to the meeting or delivered at the meeting itself.

Art. 9. Quorum and Vote.

9.1 Subject to restrictions provided for by the Law, each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

9.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 12. Composition and Powers of the board of Managers.

12.1 The Company is managed by a board of Managers which shall be composed of at least one Class A Manager (the "Class A Manager") and one class B Manager (the "Class B Manager"). The Class A Manager and the Class B Manager are hereinafter together referred to as the "Managers" and individually as a "Manager".

12.2 The board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of Shareholders.

12.3 The board of Managers may delegate the day-to-day management as well as the representation of the Company with respect to the day-to-day management to one of its members, proxyholder, employee or any other agent who shall not have to be a Shareholder.

The board of Managers may as well entrust any person or an agent with special mandates or powers, either temporary or permanent.

Art. 13. Election, Removal and Term of office of Managers.

13.1 The Managers shall be elected by the general meeting of Shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

Nevertheless, only the Class A Shareholders are entitled to suggest new candidates for a position as a Class A Manager. Likewise, only the Class B Shareholders are entitled to suggest new candidates for a position as a Class B Manager.

13.2 The board of Managers shall elect among its members a chairman.

13.3. The Managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Convening meetings of the board of Managers.

14.1 The board of Managers shall meet upon call by the chairman. Upon the request of two Managers, the chairman shall convene the board of Managers within two (2) weeks. The meetings of the board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

14.2 Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to Managers at least forty-eight (48) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers which has been communicated to all Managers.

As a matter of principle, the meetings of the board of Managers shall take place at the registered office of the Company.

14.3 No prior notice shall be required in case all Managers waive any convening requirement in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. No additional convening notice shall be required in the case of a meeting for which the date and the place have been set out in previous resolutions adopted by the board of Managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of Managers.

15.1 Along with electing the chairman, the board of Managers may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Managers.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of Managers. In his absence, the board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of Managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any Manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing another Manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

15.4 Meetings of the board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present, in person or by proxy, or by means of a conference telephone call at a meeting of the board of Managers.

15.6 Resolutions proposed at a meeting of the board of Managers shall be passed upon receiving the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented at the meeting in person, by proxy, by video conference or by conference telephone call and voting thereat.

The chairman, if any, in case of a tie, shall not have a casting vote.

15.7. The board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 16. Minutes of the meeting of the board of Managers.

16.1 The minutes of any meeting of the board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

16.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 17. Dealing with third parties.

17.1 The Company shall be bound towards third parties (i) by the joint signature of any two Managers of whatever class, or (ii) in all circumstances by the signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of Managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 18 Auditor(s).

18.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

18.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

18.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

18.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

18.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Annual accounts and Allocation of profits.

20.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

20.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

20.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

20.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

20.5 Upon recommendation of the board of Managers, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 21. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

21.1 The board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

21.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 22. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 23. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the 15 November 2012 of the Company and terminate on the 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The one thousand two hundred fifty (1,250) Shares have been subscribed as follows:

- one thousand (1,000) Class A Shares have been subscribed by GRAVITY RACING INTERNATIONAL S.A., aforementioned, for the price of ten thousand euro (EUR 10,000.-); and
- two hundred fifty (250) Class B Shares have been subscribed by GRAVITY RACING INTERNATIONAL S.A., aforementioned, for the price of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution consists of the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), allocated in full to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1.300,- Euros.

Resolutions of the shareholders

The incorporating Shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon adopted the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
2. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited term:
 - Eric Lux, class A manager, professionally residing at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
 - Gérard Lopez, class A manager, professionally residing at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald;

- Romain Bontemps, class B manager, professionally residing at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gravity Racing International S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125504, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 15 Novembre 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gravity Motorsports» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder des hypothèques, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

2.3 La société a également pour objet toutes opérations mobilières ou immobilières et autres liées à la gestion d'équipes dans le sport automobile, de leurs participations dans des championnats nationaux et internationaux ainsi que la gestion des droits à l'image et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. La société pourra notamment gérer tous les aspects de la carrière des pilotes amateurs et/ou professionnels y compris les droits de propriété intellectuelle afférents.

2.4 La société a encore pour objet la location d'emplacements pour des engins de transport, dont plus particulièrement des voitures de collection ou de sport, ainsi que toutes prestations annexes et connexes assimilées.

2.5 La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») chacune d'entre elles ayant une même valeur nominale de dix euro (EUR 10,-).

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désignées collectivement par le terme de «Parts Sociales» et individuellement par le terme de «Part Sociale». Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont ci-après désignés par le terme de «Associé de Catégorie A». Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont ci-après désignés par le terme de «Associé de Catégorie B». Les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B sont désignés ensemble ci-après par le terme les «Associés».

5.2 Chaque Action garantit les mêmes droits à chaque détenteur, sous réserve des dispositions contraires prévues dans ces statuts.

5.3 Un droit de vote identique est attaché à chaque Part Sociale aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.6 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

5.7 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

Art. 6. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

6.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, sous réserve d'éventuelles restrictions de transfert reflétées dans un contrat à part qui a pu être conclu par les Associés.

6.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

6.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

6.7 L'Associé qui souhaite céder (le «Cédant») tout ou partie de ses Parts Sociales doit les offrir préalablement aux autres Associés par lettre recommandée (le «Droit de Préférence»). L'offre indiquera notamment de manière précise:

- l'identité du candidat cessionnaire;
- le nombre de Parts Sociales que le candidat cessionnaire souhaite acquérir;
- le prix que le candidat cessionnaire propose de payer pour ces Parts Sociales (ou si la contrepartie n'est pas constituée par le versement d'une somme d'argent, la contre valeur en espèces de la contrepartie offerte);
- les conditions de paiement et les autres conditions qui régissent la cession proposée des Parts Sociales.

Les Associés doivent prendre position par rapport à cette offre endéans les quinze (15) jours de la réception. En cas de non-agrément du candidat cessionnaire les Associés peuvent racheter les Parts Sociales offertes. A défaut les Associés doivent désigner un ou plusieurs tiers auxquels le cédant sera tenu de céder ses Parts Sociales.

6.8 Sous réserve des dispositions de l'article 6.7, les Associés de la Société disposent de droits de sortie conjointe (tag along rights) de telle sorte que si un Associé cède la totalité de ses Parts Sociales dans la Société à un tiers, les autres Associés disposent alors du droit de céder leurs Parts Sociales aux mêmes conditions.

En outre du Droit de Préférence et tel qu'il ressort de la section 6.7, dans le cas où l'une des parties ou son successeur ou un cessionnaire de l'Associé de la Société souhaite céder ses Parts Sociales à un tiers (le «Candidat Cessionnaire»), l'associé cédant ne peut pas céder ses Parts Sociales si le Candidat Cessionnaire n'a pas formulé une offre écrite d'achat («l'Offre d'Achat») pour l'acquisition de des Parts Sociales détenues par les autres Associés (les «Parties à la Sortie Conjointe») au prix et selon les conditions offertes par l'associé cédant.

Les Parties à la Sortie Conjointe ne pourront accepter l'Offre d'Achat que si celle-ci porte sur l'intégralité des parts, sauf avis écrit contraire de l'Associé cédant.

Les Parties à la Sortie Conjointe informent par écrit le Candidat Cessionnaire et l'Associé cédant dans les quinze (15) jours suivant réception de l'Offre d'Achat de leur décision de transférer les Parts Sociales. A l'expiration de ce délai, le Droit à la Sortie Conjointe expire et l'Associé cédant pourra céder les Parts Sociales à un tiers dans un période quatre-vingt-dix jours (90) jours à un prix non inférieur à quatre vingt quinze pourcent (95 %) du prix stipulé dans l'offre.

C. Décisions des associés

Art. 7. Décisions collectives des associés.

7.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservée par la Loi et par les présents statuts.

7.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

7.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

7.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 8. Assemblées générales des associés.

8.1 Sous réserve d'une décision contraire des Associés, une convocation écrite informant les Associés de la tenue d'une assemblée générale doit être remise aux Associés au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

8.2 Les assemblées générales des Associés se tiennent au lieu et à l'heure indiquée sur les convocations y relatives. Si tous les Associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et déclarer renoncer à la formalité de la convocation, alors l'assemblée peut être tenue sans convocations.

8.3 Tout Associé pourra agir lors de toute assemblée générale des Associés en remettant une procuration à toute personne soit par écrit, par facsimile, e-mail ou toute autre moyen similaire de communication, une copie de la procuration faisant foi. Ce pouvoir devra être envoyé à la Société à l'adresse du siège social ou de l'établissement principal et adressé au conseil de gérant à tout moment précédent l'assemblée générale ou remise le jour même.

Art. 9. Quorum et Vote.

9.1 Sous réserve des restrictions légales, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

9.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 12. Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et au moins un gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»). Le Gérant de Catégorie A et le Gérant de Catégorie B sont ci-après désignés collectivement comme les «Gérants» ou le conseil de «Gérance» et individuellement comme un «Gérant».

12.2 Le conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et prendre toute décision nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social, à l'exception des pouvoirs de la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des Associés.

12.3 Le conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un de ces membres, fondés de pouvoir, employés ou tout autre agent qui n'auront pas besoin d'être Associé.

Le Conseil de Gérance peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux de façon temporaire ou définitive.

Art. 13. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des Gérants.

13.1 Les Gérants sont élus par l'assemblée générale des Associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Cependant, seuls des Associés de Catégorie A peuvent proposer la candidature d'une personne pour le poste de Gérant de Catégorie A. De même, seuls les Associés de Catégorie B peuvent proposer la candidature de personne pour le poste de Gérant de Catégorie B.

13.2 Le conseil de Gérance doit élire un président parmi ses membres.

13.3 Les Gérants sont élus et peuvent être révoqués ad nutum, à tout moment, par décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Convocation au conseil de Gérance.

14.1 Le conseil de Gérance se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent. Le cas échéant, le président devra convoquer le conseil de Gérance dans les deux (2) semaines suivant la demande formulée par les deux Associés. Les réunions du conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au minimum quarante-huit (48) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de Gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de Gérance et communiquée à tous les membres du conseil de Gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de Gérance.

15.1 En sus de la désignation du président, le conseil de Gérance peut désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de Gérance.

15.2 Le président du conseil de Gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de Gérance. En son absence, le conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de Gérance en désignant tout autre Gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de Gérance.

15.4 Les réunions du conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

15.5 Le conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente, y compris par conférence téléphonique, ou représentée à une réunion du conseil de Gérance.

15.6 Les décisions soumises au conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents, y compris par conférence téléphonique ou vidéo conférence, ou représentée et prenant part au vote.

Le président du conseil de Gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

15.7 Le conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la signature.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de Gérance.

16.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) Gérants.

16.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le Gérant unique.

Art. 17. Rapports avec les tiers.

17.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers (i) par la signature conjointe de deux Gérants, sans égard à la catégorie de Gérants à laquelle ils appartiennent, ou (ii) en toutes circonstances par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 18. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

18.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

18.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

18.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

18.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

18.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des Associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. Comptes annuels - distribution des bénéfices.

20.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

20.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

20.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

20.6 Sur proposition du conseil de Gérance, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 21. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

21.1 Le conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de Gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectée à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

21.1 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G - Liquidation

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs qui disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la société.

H - Disposition finale - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le 15 novembre 2012, jour de la constitution de la Société, et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les mille deux-cent cinquante (1.250) Parts Sociales émises ont été souscrites comme suit:

- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie A ont été souscrites par GRAVITY RACING INTERNATIONAL S.A., susmentionnée, pour un prix de dix mille euros (EUR 10.000,-); et
- deux-cent cinquante (250) Parts Sociales de Catégorie B ont été souscrites par GRAVITY RACING INTERNATIONAL S.A., susmentionnée, pour un prix de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-).

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est entièrement alloué au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à 1.300,- euros.

Résolutions des associés

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:
 - a. Monsieur Eric Lux, Gérant de Catégorie A, domicilié professionnellement au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald;
 - b. Monsieur Gérard Lopez, Gérant de Catégorie A, domicilié professionnellement au 1, rue Peterelchen, L-2370 Howald;
 - c. Monsieur Romain Bontemps, Gérant de Catégorie B, domicilié professionnellement au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, les comparants ont signés le présent acte.

Signé: Elvinger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 novembre 2012. Relation: RED/2012/1521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 novembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012155137/601.

(120204753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

HayFin Onyx LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.984.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HayFin Onyx LuxCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS),

here represented by Maître Tina Fettes, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HayFin Onyx LuxCo 3 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

6.8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

(vi) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. If several managers are appointed, the joint signature of any two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year. The Company's first financial year begins on the date of its incorporation and ends on the thirty-first (31) of December 2013. Thereafter, each financial year shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 14. Financial Statements.

14.1. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting.

They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

HayFin Onyx LuxCo 1 S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mr John Molloy, born on 9 March 1962 in Gaillimh/Galway (Ireland), with personal address at 6, rue du Château, L-6961 Senningen (Grand Duchy of Luxembourg), as class A manager;

(ii) Mrs Carmen Ionescu, born on 26 March 1974 in Bucharest (Romania), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as class A manager;

(iii) Mr Tej Gujadhur, born on 21 October 1971 in Curepipe (Mauritius), with professional address at 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Mauritius), as class A manager;

(iv) Mrs Heike Kubica, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager; and

(v) Mr Erik van Os, born on 20 February 1973 in Maastricht (Netherlands), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails. This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HayFin Onyx LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) est en cours,

représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «HayFin Onyx LuxCo 3 S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

6.8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

(vi) Les décisions du Conseil, sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou, si un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil.

Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social. Le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et finit le trente et un (31) décembre 2013. Chaque exercice social suivant commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 14. Approbation des comptes annuels.

14.1. Par référence à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis chaque année et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.2. Chaque actionnaire peut prendre inspection de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et libération

HayFin Onyx LuxCo 1 S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-). Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) M. John Molloy, né le 9 mars 1962 à Gaillimh/Galway (Irlande), avec adresse personnelle est au 6 rue du Château, L-6961 Senningen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe A;

(ii) Mme Carmen Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), avec adresse personnelle est au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

(iii) M. Tej Gujadhur, né le 21 octobre 1971 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle est au 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Ile Maurice), en tant que gérant de classe A;

(iv) Mme Heike Kubica, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(v) M. Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signe: T. FETTES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55406. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155161/523.

(120204732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Futuran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.007.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Carine HERNALSTEEN, administratrice, née le 29 avril 1958 à Uccle (B) demeurant à L-1741 Luxembourg, 135, rue de Hollerich;

2. Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, administrateur, né le 21 juillet 1953 à Gembloux (B) demeurant à L-1741 Luxembourg, 135, rue de Hollerich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «FUTURAN S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la commercialisation et la distribution d'appareils de ventilation.

L'acquisition, la vente, l'exploitation, la location et la mise en valeur de biens immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier.

La société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'expansion ou le développement. La société peut également s'intéresser, par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises ayant, en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100, - EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Aucun actionnaire ne pourra céder, de gré à gré, des actions qu'il détient, à un tiers, sans avoir mis les autres actionnaires en mesure d'exercer leur droit de préemption suivant les modalités désignées ci-après:

L'actionnaire désireux de céder des titres devra notifier au conseil d'administration de la société, par lettre recommandée, le nombre d'actions qu'il est disposé à vendre, le prix et les conditions de cette cession ainsi que l'identité du cessionnaire pressenti.

Le droit de préemption sera exercé au prorata du pourcentage de participation de chaque actionnaire;

Le droit de préemption non exercé par un actionnaire bénéficiera aux autres dans les mêmes proportions; les autres actionnaires concernés seront informés du désistement d'un actionnaire par le conseil d'administration, dès que celui-ci en aura eu connaissance.

Le prix de cession ne pourra être supérieur au prix dont seraient convenu l'actionnaire cédant et la partie tierce, désireuse d'acquiescer les actions.

Le conseil d'administration, dans les quinze jours de la réception de la lettre recommandée dont il est question à l'alinéa 3, informera chacun des autres actionnaires de l'offre de cession, et ce également par lettre recommandée.

Les actionnaires disposeront d'un délai de trente jours pour notifier par lettre recommandée, au conseil d'administration, leur acceptation de l'offre.

Dans les quinze jours suivant l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant, par lettre recommandée, des offres d'achat qui lui auront été communiquées par les autres actionnaires.

Pour être opposable à l'actionnaire cédant, le ou les offres d'achat transmises par le conseil d'administration devront porter sur la totalité des titres dont la cession est envisagée.

La cession sera dès lors effective et le prix devra en être réglé dans les dix jours de cette notification.

Si dans les soixante jours à compter de la date à laquelle le cédant a informé la société de sa volonté de vendre des titres, celle-ci ne lui a pas communiqué d'offres valables faites par un autre actionnaire, le cédant pourra librement accepter l'offre d'un tiers, la cession devant intervenir aux conditions initialement prévues.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature de administrateur-délégué ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale

Titre III. Assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures et pour la première fois en 2013. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Tout actionnaire a le droit de vote, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 14. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Souscription et Libération

Art. 17. Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Madame Carine HERNALSTEEN, préqualifiée	155 actions
2) Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, préqualifié	155 actions
Total	310 actions

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,00 €) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, prénommé;

- Madame Carine HERNALSTEEN, prénommée;

- Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, né à Saint Mard (Belgique) le 19 novembre 1965, demeurant à Arlon.

3. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué, Monsieur Jean-Marie DUVIVIER, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Cédric DUVIVIER, employé privé, né à Braine-L'Alleud le 28 août 1984, demeurant à B-5300 Andenne, chaussée de Ciney 31.

5. Le siège social est fixé à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carine HERNALSTEEN, Jean-Marie DUVIVIER, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13689. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): P. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155130/157.

(120205273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

3 AS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.851.

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "3 AS FIDUCIAIRE S.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 148.851, constituée suivant acte reçu le 19 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2226 du 13 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric NOËL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de la société de L-8399 Windhof, 3, route d'Arlon à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue.

2. - Modification afférente de l'article 5, alinéa 1 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 3, route d'Arlon à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue et de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Bergem.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. NOEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49819. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING

Référence de publication: 2012155530/38.

(120204614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 novembre 2012 que:

- le mandat d'administrateur de Madame Beatrjys DE BEUCKELAER ainsi que le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 15 octobre 2012 que:

- Monsieur Dominique MOTTE, administrateur financier, demeurant à Vuurkruiserlaan, 12, B-8870 Izegem a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 12 novembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012151402/21.

(120199804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.940.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

—
EXTRAIT

En date du 19 novembre 2012, l'associé Ex Pluribus Unum S.à r.l. a transféré ses 821.180 parts sociales préférentielles détenues dans la société Cum Grano Salis S.à r.l. à ALEA IACTA EST (LUX) B.V., avec adresse au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
ALEA IACTA EST (LUX) B.V.	1.390.015 parts sociales préférentielles 250 parts sociales
QUA PATET ORBIS B.V.	167.085 parts sociales préférentielles 250 parts sociales
Total	1.557.600

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151565/21.

(120200153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.